

Fonds d'affectation spéciale des femmes africaines

Introduction

En novembre 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont adopté la Déclaration Solennelle sur la parité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA), qui a marqué leur engagement à l'autonomisation des femmes. A l'article 11 de la Déclaration se trouve un engagement à créer un fonds africain d'affectation spéciale pour les femmes aux fins de renforcer la capacité des femmes africaines. Par ailleurs, lors de leur 8ème session ordinaire en janvier 2007, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA ont pris la Décision AU.Dec.134/164 (VII) sur la création du Fonds d'affectation spéciale des femmes africaines (AWTF) et ont demandé à la Commission d'organiser une conférence continentale des experts des Etats membres pour discuter de la viabilité du Fonds d'affectation spéciale et de leur rendre compte, en vue de la mise en œuvre du Fonds.

La Commission de l'UA a organisé la Conférence continentale pour discuter de la possibilité de créer le Fonds d'affectation spéciale et de sa viabilité à Lilongwe en République du Malawi du 17 au 19 mars 2008. La Conférence, à laquelle avaient pris des experts des Etats membres, a fait des recommandations telles que contenues dans la Déclaration de Lilongwe référencée No. AU/CONF/EEAWCI/Decl. dans laquelle ils ont déclaré que la création du Fonds d'affectation spéciale était viable et ont fourni une feuille de route pour l'expansion du Fonds d'affectation spéciale.

La Commission a présenté la Déclaration de Lilongwe au Comité des Représentants Permanents (COREP) à Sharm El Sheik et a approuvé la Déclaration de Lilongwe. Ils ont réitéré la nécessité de mettre en œuvre le Fonds d'affectation spéciale dès que possible mais ont invité la Commission à demander à la Banque africaine de développement (BAD) d'entreprendre une étude de faisabilité sur le fonds.

La Banque a présenté les résultats à la Commission en septembre 2009, ce qui permet au fonds d'affectation spéciale d'être lancé à la Conférence des chefs d'Etat en janvier 2010.

En prévision du lancement du Fonds d'affectation spéciale, la Commission a déjà mobilisé les ressources pour le Fonds et espère davantage de soutien d'autres partenaires et des contributions des Etats membres sont attendues comme ressources financières substantielles et permanentes qui seront mobilisées à partir du secteur privé, de la diaspora africaine et des philanthropes africains.

Objectifs

Le Fonds d'affectation spéciale des femmes africaines (AWTF) comporte cinq objectifs principaux :

1. Mobiliser les ressources financiers pour appuyer les programmes et projets de développement pour les femmes
2. Appuyer les initiatives des femmes pour lutter contre la pauvreté, combler les disparités en genre et freiner la marginalisation
3. Echanger les expériences et les meilleures pratiques sur l'habilitation économique, politique et sociale des femmes
4. Faciliter la diffusion des informations sur les activités des femmes africaines
5. Renforcer les capacités des femmes africaines en leadership, en gestion et en entrepreneuriat

Priorité pour 2010

La Direction des Femmes, du Genre et du Développement de l'Union africaine (WGDD), a fait du Fonds d'affectation spéciale des femmes africaines son objectif No.1 pour 2010, et à cet égard:

- 1) Il sera lancé officiellement par la Conférence des chefs d'Etat en janvier 2010; en y faisant le premier événement marquant le début de la Décennie des Femmes africaine (2010- 2020)
- 2) Il remplit l'engagement de S.E. le Président sous les OMD 3 défendus par le gouvernement danois
- 3) Il cadre avec le pilier de développement du plan stratégique 2009 – 2012 de la Commission

Les bénéficiaires

Le Fonds d'affectation spéciale bénéficiera aux femmes et aux programmes de développement comme suit:

- a. Les Etats membres de l'Union africaine
- b. Les Commission économiques régionales (CER)
- c. Les organisations de la société civile des femmes africaines

Les femmes sont particulièrement ciblées en tant que bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale en raison du rôle qu'elles jouent dans la réduction de la pauvreté et dans un effort pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le Fonds d'affectation spéciale identifiera les thèmes clefs sur lesquels s'appesantir et soutiendra les femmes africaines par des subventions et des fonds de roulement, entre autres. Un mécanisme sera mis en place pour cibler plus particulièrement les

organisations des femmes africaines, en particulier celles qui sont petites et à base communautaire.